Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260611-D202606069-DE

PROCES VERBAL
ST-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 11 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 1
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, **le onze juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. LEULIETTE Arnaud, M. HOCHART Arnaud, Mme LE ROY Delphine, Mme DELALANDE Sabrina, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie, M. PITOIS Ludovic,
Absent	M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	05/06/2026

2026 06 069 Entretien de la voirie et des terrains communaux

Monsieur Émile DOUAGLIN, conseiller délégué à la voirie, présente au Conseil municipal plusieurs devis relatifs au fauchage des talus, au curage des fossés et à l'entretien du bassin d'orage situé à proximité du service technique.

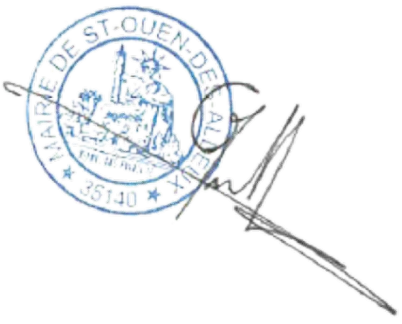
Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- ✓ **D'approuver le devis le moins disant n°D2600001 de l'entreprise ETA GOBE Bruno de Saint-Ouen-des-Alleux (35) pour le fauchage des carrefours et virage fin juin 2026 pour un montant de 1 600,00 € HT ;**
- ✓ **D'approuver le devis n°191 de l'entreprise MOUTEL Mickaël de Saint-Ouen-des-Alleux (35) pour le curage des fossés avec évacuation des déblais sur la route de la Trouslardière pour un montant de 2 745,00 € HT ;**
- ✓ **D'approuver le devis n°29052026ALD de l'entreprise Yohan LANCELOT de Argentré-du-Plessis (35) pour l'entretien du bassin d'orage du service technique, pour un montant de 2 060,00 € HT ;**
- ✓ **De confirmer l'inscription des crédits nécessaires à l'entretien de la voirie et des terrains communaux en section de fonctionnement, au compte 615231 du budget principal n° 15000 ;**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Pour : 13 voix
Abstention : 1 voix (Laurence GOBÉ)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Saint-Ouen-des-Alleux,
Le 12/06/2026
Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20260611-D202606069-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.